



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crèches et garderies

Question écrite n° 23006

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre délégué à la famille sur les problèmes relatifs à l'accueil dans les haltes-garderies. A ce sujet et à des fins informatives, il aimerait connaître le nombre exact de places disponibles dans le département des Ardennes ainsi que le ratio que celui-ci représente pour 100 000 habitants.

Texte de la réponse

L'attention du ministre délégué à la famille est appelée sur le nombre de places disponibles en établissements d'accueil petite enfance dans plusieurs départements. Pour apprécier la situation actuelle dans les départements cités ci-dessous, il s'avère que l'analyse suivante est la plus pertinente.

Nombre de places disponibles pour 1 000 enfants de moins de 3 ans

DÉPARTEMENTS	CRÈCHES COLLECTIVES et familiales	HALTES-GARDERIES jardins d'enfants	ÉTABLISSEMENTS multi-accueil	ENSEMBLE
Aisne	15,2	19,9	-	35,1
Ardennes	39,9	14,6	2,7	57,2
Aube	79,0	29,2	26,2	134,4
Haute-Marne	21,7	8,4	17,0	47,1
Marne	74,9	30,2	23,1	128,2
Meuse	33,4	15,1	3,1	51,6
France métropolitaine	76,0	27,1	24,1	127,3
Source : DREES (31 décembre 2001) - INSEE (1er janvier 2001).				

Nombre de places disponibles pour 1 000 enfants de moins de 6 ans

DÉPARTEMENTS	CRÈCHES COLLECTIVES et familiales	HALTES-GARDERIES jardins d'enfants	ÉTABLISSEMENTS multi-accueil	ENSEMBLE
Aisne	7,7	10,1	-	17,7

Ardennes	20,1	7,3	1,3	28,7
Aube	39,3	14,5	13,0	66,8
Haute-Marne	10,8	4,2	8,5	23,5
Marne	38,4	15,5	11,9	65,7
Meuse	16,5	7,5	1,5	25,5
France métropolitaine	38,6	13,8	12,3	64,6

Source : DREES (31 décembre 2001) - INSEE (1er janvier 2001).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23006

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : famille

Ministère attributaire : famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5936

Réponse publiée le : 27 octobre 2003, page 8222